

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :

27/09/2024

L'an 2024, le 25 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/09/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 18/09/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

Absent(s) : M. BREGERE-MAILLET Jean

A été nommé(e) secrétaire : Mme LOTT Myriam

C2024_29 – Avis sur le projet de Plan Des Mobilités d'Ile-de-France

Monsieur le Maire informe que Ile-de-France Mobilités a engagé la révision du plan des déplacements urbains d'Ile-de-France, conformément aux dispositions des articles L1214-24 à 28 du Code des Transports.

Ce **Plan Des Mobilités** en Ile-de-France (*PDMIF*) a pour objectif de répondre aux besoins des Franciliens en matière de déplacements à l'horizon 2030 et de placer la mobilité en Ile-de-France sur la voie du « zéro carbone ». Il doit permettre une baisse des émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports compatible avec le respect des valeurs limites réglementaires de concentration en vigueur en France.

Pour atteindre son objectif et en réponse aux enjeux en lien avec les mobilités, le PDMIF repose sur une stratégie d'action fondée sur l'activation de tous les leviers.

Afin que la Région Ile-de-France poursuive la procédure de révision il est demandé aux communes Franciliennes d'émettre un avis sur le projet de PDMIF arrêté le 27 mars 2024 par le conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité le **Plan Des Mobilités** en Ile-de-France (*PDMIF*).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 26/09/2024

Secrétaire de séance,
Myriam LOTT

Le Maire,
Vitor VALENTE

